

FICHE PAYS

# RDCONGO

République Démocratique du Congo

## CONTEXTE GENERAL



**Monnaie** : Franc congolais (1 € = 1254,85 CDF)

**IDH** : rang 186ème /187 (PNUD 2013)

**Population** : 67 757 millions (JMP)

**Part de la population rurale** : 65,7 % (JMP)

**Contexte politique** : premières élections multipartites sont organisées en 2006. La RDC est confrontée à des crises politiques récurrentes depuis les années 60 et tente aujourd’hui de mettre fin aux troubles sécuritaires encore présents à l’Est du pays.

**Organisation territoriale** : la province, la ville, la commune, le secteur et la chefferie sont des entités territoriales décentralisées (ETD)

## LES ENJEUX DE L’EAU ET DE L’ASSAINISSEMENT

### Principales problématiques

Les ressources en eau en RDC sont abondantes tant au niveau des eaux de surface (fleuves Congo, Nil, Shiloango et de nombreuses rivières et lacs) que des eaux souterraines. Cependant, les conflits qui ont meurtri le pays ont un impact fort sur l’accès à l’eau potable : plus de 2 millions de personnes déplacées ; des infrastructures hydrauliques en mauvais état du fait des destructions et du manque d’entretien ; manque de planification d’occupation des terres, entraînant la contamination, la dégradation des terres et la déforestation. La RDC est un des pays qui concentre le plus de cas de choléra (20 000 cas en 2012). La maladie est récurrente dans 11 sites du pays, tous situés le long des frontières Est (zones lacustres), et les flambées épidémiques sont récurrentes.

Taux d’accès*	en milieu rural	en milieu urbain
Eau potable	17 %	38 %
Assainissement	11%	9 %

\* DSCR, 2008

## LE CADRE INSTITUTIONNEL

### Cadre juridique

**Constitution de la République Démocratique du Congo** (18 février 2006) : reconnaît la décentralisation et précise les compétences des Provinces. L’article 48 consacre le droit à l’accès à l’eau potable.

**Loi organique n° 08/016** (07 octobre 2008) : précise la composition, l’organisation et le fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées (Villes, Communes, Secteurs et Chefferies)

**Loi n° 15/026 relative à l’eau** (31 décembre 2015) : donne les principes directeurs devant régir l’organisation des services d’eau potable.

### Les principaux outils de programmation

**Document de Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté 2 (DSCR, 2011-2015)** : parmi ses priorités de développement, le gouvernement prévoit l’amélioration de l’accès aux besoins sociaux de base dont l’eau potable et l’assainissement. Pour cela, il prévoit la poursuite de la réforme du secteur et la restructuration des cadres juridique et institutionnel, le renforcement des capacités de planification aux niveaux national et provincial, le développement des infrastructures et la mise à l’échelle des programmes « village et école assainis».

**Plan national d’alimentation en eau potable et d’assainissement en milieu rural et semi-urbain**

**Politique nationale des services publics de l’eau** (PNSPE) (en cours)

**Stratégie nationale d’assainissement en milieu rural et périurbain** (en cours)

## DOCUMENTS ET RESSOURCES

Cahier n°6 – Quelle régulation pour les réseaux autonomes en RDC ? Promouvoir l'extension des mini-réseaux et des bornes-fontaines en RDC, GRET, 2014

Programme National Ecole et Village Assainis, Ministère de la Santé Publique, 2011

Gouvernance, gestion et entretien durable des points d'eau, SNV, 2013

Plateforme des réseaux d'eau et des bornes fontaines en RDC : <http://rdc-eau.org>

Consortium WASH RDC : <http://consortiumwashrdc.net/>

Page pays du pS-Eau : [www.pseau.org/](http://www.pseau.org/) autres-pays

## PROJETS CDNG

Cartographie de la coopération décentralisée et non gouvernementale en RDC : [www.pseau.org/actions](http://www.pseau.org/actions)

## CONTACTS

Service National d'Hydraulique Rurale, Georges Koshi Giméya

Comité National d'Action de l'Eau et de l'Assainissement (CNAEA), Edmond Bunduti-di Mbenza

pS-Eau : [pseau@pseau.org](mailto:pseau@pseau.org)

## Les principaux acteurs institutionnels

Les responsabilités sont réparties entre plusieurs institutions publiques : au niveau national sont impliqués les **ministères des Ressources hydrauliques et Electricité** (Direction de l'Eau et de l'Hydrologie – tutelle REGIDESO), **Développement rural** (tutelle SNHR), **Plan** (Point focal du comité de pilotage du CNAEA), **Santé publique** (Tutelle du programme « Villages et Ecoles Assainis »), **Environnement**, Conservation de la nature et Tourisme (Direction de Ressources en eau, Direction de l'Assainissement), **Portefeuille, Budget, Economie et Finances**.

Au niveau local, les **entités territoriales décentralisées** (Provinces, Villes, Commune, Secteur/chefferie) sont impliquées dans l'opérationnalisation des programmes et stratégies nationales. La décentralisation reste embryonnaire.

Face à cette multiplicités d'acteurs, le **Comité national d'action de l'eau et de l'assainissement (CNAEA)** et les **Comités provinciaux (CPAEA)** ont été créés en 2007 afin d'assurer une meilleure coordination sectorielle.

## Les principaux modes de gestion du service

**En milieu rural** : le **Service national d'hydraulique rurale (SNHR)** appuie la planification, la programmation, le suivi et l'évaluation, le contrôle ainsi que des études concernant l'hydraulique rurale, et fournit des conseils techniques. Il assure également le contrôle de la qualité de l'eau potable.

**En milieu urbain** : la Régideso, est en charge de la production, de la distribution et de la commercialisation de l'eau en milieu urbain et péri-urbain (97 centres d'exploitation). Elle a été transformée au début de l'année 2011 en société commerciale, **Régideso SARL**, avec comme actionnaire unique l'Etat Congolais.

Cas des **petits centres urbains** (de 5 000 à 25 000 hab.) : la gestion des réseaux AEP dans ces centres est laissée à des organismes divers (comités de gestion, Association d'Usagers de Réseau d'Eau Potable, association religieuse, entreprise, etc.). Une étude est en cours pour définir les modalités de gestions de ces centres.

## QUELQUES PROJETS EN COURS

Nom	Date	Lieu	PTF
Programme Villages et Ecoles Assainis (PVEA)	2008-2012	RDC	DFID, UNICEF (et autres PTF)
Programme Eau en Milieu Urbain (PEMU)	2009-2014	Kinshasa, Lubumbashi et Matadi	WSP
Projet d'alimentation en Eau potable et Assainissement en milieu urbain et Semi-Urbain (PEASU)	2007-2015	Kasangulu, Lisala, Tshikapa	BAD
Projet Réforme du Secteur de l'Eau (RESE)	2006-2016	RDC	GIZ
Projet eau/assainissement/hygiène dans les quartiers périphériques	2011	Kinshasa et 3 agglomérations de la Province du Bas Congo	AFD
Alimentation en eau potable et assainissement des quartiers périphériques urbains et des zones rurales	2007-2012	Bas-Congo, Kinshasa, Kasai Oriental / Mbuji Mayi, Maniema / Kindu, Sud-Kivu	CTB, UE, AFD

